

Les secrets de la transformation digitale des experts-comptables

par

■ **Jean Saphores** ■

Vice-président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables,
en charge de l'innovation, au service des cabinets

En bref

Menacée par la remise en cause de son monopole à la fin des années 1990, la profession d'expert-comptable s'est organisée pour tirer profit de la révolution numérique. Elle a mené, depuis plus d'une décennie, un minutieux travail de normalisation avec les nombreux acteurs sociaux, fiscaux et bancaires. Ainsi, cette profession qui jouit de la confiance des chefs d'entreprise a-t-elle mis en place *jedecclare.com*, plateforme de dématérialisation qui concentre les flux de quelque deux millions d'entreprises, auprès desquelles elle joue un rôle de facilitateur, d'intégrateur et de tiers de confiance. Cette réussite de toute une filière permet à l'expert-comptable en France de conserver auprès des PME une place stratégique. Grâce à cette solidité sur les fondamentaux de la tenue de compte, l'expert-comptable peut poursuivre et développer des activités additionnelles de conseil et envisager de manière sereine la phase prochaine d'automatisation du document qu'annoncent les progrès de l'intelligence artificielle.

Compte rendu rédigé par François Boisivon

L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse les comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Séminaire organisé grâce aux parrains de l'École de Paris (liste au 1^{er} mai 2017) :

Algoé¹ • ANRT • Be Angels • Carewan • CEA • Caisse des dépôts et consignations • Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France • Conseil régional d'Île-de-France • Danone • EDF • ENGIE • ESCP Europe • FABERNOVEL • Fondation Crédit Coopératif • Fondation Roger Godino • Groupe BPCE • HRA Pharma² • IdVectoR² • La Fabrique de l'Industrie • Mairie de Paris • MINES ParisTech • Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique – DGE • Ministère de la Culture et de la Communication – DEPS • NEOMA Business School • Orange • PricewaterhouseCoopers • PSA Peugeot Citroën • Renault • SNCF • Thales • UIMM • VINCI • Ylios

1. pour le séminaire Vie des affaires
2. pour le séminaire Ressources technologiques et innovation

Une fragile prérogative d'exercice

Nous sommes environ 20 300 experts-comptables, regroupés dans quelque 13 000 cabinets d'expertises, employant 140 000 collaborateurs environ, qui travaillons pour plus de 2,5 millions de TPE et de PME – soit les trois quarts des entreprises françaises (rappelons que la comptabilité des grandes entreprises est certifiée par un commissaire aux comptes). Notre profession est en pleine mutation. Comme tout le monde, nous avons été confrontés à la “révolution”, à la “transition” numérique, et nous pouvons nous demander si nous ne risquons pas d'être “désintermédiés”, ce qui résume en somme l'atmosphère de disruption où le travail humain et l'activité économique sont partout plongés.

Dès 1998, Frits Bolkestein, commissaire européen d'alors au marché intérieur et auteur de la très controversée directive “services”, nous annonçait que nous ne pourrions conserver notre prérogative d'exercice sur la tenue de comptabilité, menaçant, par conséquent, les trois quarts du chiffre d'affaires de notre profession. Ce fut un aiguillon puissant.

Le président du Conseil supérieur, Dominique Ledouble (en fonction de 1998 à 2001) me chargea dès ce moment d'un groupe de travail sur l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous comprenions qu'à l'avenir, le pouvoir reviendrait à celui qui détiendrait l'information. L'Internet apparaissait comme le média des médias – non seulement le web, mais la téléphonie, la télévision, l'audiovisuel en général –, nous décidâmes donc de nous approprier cet instrument, pour nous-mêmes et pour nos clients.

Ainsi placé au centre des échanges d'information des entreprises, l'expert-comptable est devenu incontournable.

Apprivoiser et construire la puissance normative

Les Nations unies ont adopté, pour l'échange de données informatisées (EDI), la norme EDIFACT, utilisée dans les administrations du monde entier ainsi que pour le commerce et les transports. En découlent différentes normes comptables. En France, la Direction générale des impôts opte en 1997 pour la norme EDIFACT, sous l'impulsion d'un arrêté du Premier ministre Alain Juppé, instituant son usage pour les administrations. Créée dès 1992 par l'Ordre des experts-comptables, l'association EDIFICAS a servi de base de lancement à l'organisation des téléprocédures selon la norme EDIFACT, contrôlant la qualité des fichiers émis grâce à des logiciels attestés. C'est donc la normalisation qui a permis de généraliser la dématérialisation. Et nous sommes les acteurs de cette normalisation, puisque nous sommes partie prenante du processus onusien par le biais du groupe de travail TBG (*Trade and Business Group*) 14, constitué en 1997 à l'UN/CEFACT (*United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business*).

En même temps qu'elle choisissait notre norme EDIFACT, INFENT (Information d'Entreprise), la Direction générale des impôts adhère à EDIFICAS. Nous rédigeons donc avec elle les normes concernant la liasse fiscale, la TVA, les prélèvements à la source, l'impôt sur les sociétés, les valeurs locatives, la taxe sur les salaires, qui régissent tous les échanges de données informatisées avec l'administration fiscale. Nous avons également pris part à l'installation des normes sociales. Enfin, nous avons construit la plateforme d'intermédiation *jedecclare.com*, vouée à servir de support à tous les types d'échanges dématérialisés : informations bancaires (collecte des factures électroniques), redistribution par téléprocédures aux différents acteurs de documents sécurisés et tracés, archivage de ceux-ci sur la période de prescription.

Au cœur des échanges

Jedecclare.com regroupe aujourd'hui 10 000 cabinets d'experts-comptables environ, et transmet les données fiscales de 2,2 millions d'entreprises, soit les deux tiers de la fiscalité française. Tous les flux fiscaux d'EDI conformes

à la norme INFENT – liasse, TVA, etc. – l’empruntent. Mais des flux sociaux transitent également par jedeclare.com – puisque plus de 500 000 entreprises l’utilisent pour leur déclaration sociale nominative –, ainsi que des échanges bancaires – car les banques, contraintes aux ratios de risque de Bâle II et III, se tiennent informées des comptes des entreprises (les experts-comptables utilisent, pour tenir la comptabilité, des relevés bancaires, et fournissent en retour les liasses fiscales). Nous alimentons en outre la centrale des bilans de la Banque de France (base FIBEN) pour plus de la moitié.

EDIFICAS : un véhicule normatif adapté

La norme EDIFICAS INFENT fonctionne comme un porte-conteneurs, qui décharge ses boîtes, par les voies de la plateforme, aux différents ports d’escale. Une partie de la cargaison embarque à destination de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), une autre à destination du centre de gestion, une autre encore de la banque commerciale et une dernière enfin de la Banque de France et des commissaires aux comptes.

Tous les éditeurs de logiciels comptables passent par EDIFICAS pour mettre en place la normalisation, et nombre d’entre eux utilisent jedeclare.com pour les téléprocédures des cabinets d’experts-comptables et l’intermédiation avec les autres partenaires. La plateforme a ouvert en avril 2001, avant que les procédures concernant la TVA ne soient à leur tour lancées, au mois de mai.

Depuis 2015, toutes les déclarations fiscales professionnelles sont dématérialisées. Les formalités et les déclarations salariales des entreprises, regroupées dans la déclaration sociale nominative, le seront elles aussi avant la fin de 2017. Depuis le 1er janvier 2017, la facture électronique est devenue obligatoire pour les marchés publics obtenus par les entreprises de plus de 5 000 salariés. Cette obligation va s’étendre progressivement d’ici 2020 à toutes les entreprises, y compris aux TPE, et favorisera la dématérialisation totale. Les banques, par des initiatives du type SEPA mail (service de messagerie sécurisée entre les prestataires des services de paiement), automatisent aussi les règlements. Une ordonnance du 10 février 2016 révisé le Code civil et établit l’équivalence entre écrit électronique et écrit papier. L’identité numérique est gérée en Europe par le règlement eIDAS, applicable depuis le 1^{er} juillet 2016.

Nous avons créé, le 30 septembre 2015, l’expert-comptable numérique, ce qui marque le début de notre transition numérique. De plus en plus, les experts-comptables utilisent le *Cloud* et le SaaS (*Software as a Service* – logiciel en tant que service), permettant ainsi à tous les utilisateurs d’exploiter les logiciels professionnels installés sur un serveur distant, grâce auquel se met en place un travail collaboratif avec nos clients.

De moins en moins comptables, de plus en plus experts

La profession a des atouts, et le principal d’entre eux est sa proximité avec ses clients. Notre enquête de satisfaction biannuelle montre que ceux-ci nous considèrent non seulement comme leur principal conseiller, mais qu’ils nous reprochent d’être insuffisamment présents. Ils nous font aussi une grande confiance, pour ne pas dire une confiance absolue – ce qui nous oblige.

Nous jouons auprès de l’entreprise un rôle de médecin généraliste, dans un marché qui nous demande d’être de moins en moins comptables et de plus en plus experts. Nous devons donc, parfois, faire appel, comme le généraliste, à des spécialistes, et par conséquent travailler en réseau. Mais nous demeurons indépendants, ce qui est une force : nous pouvons refuser un client, dès lors que nous considérons que les éléments qu’il nous fournit sont incomplets ou défaillants.

S’insérer dans les flux en les organisant...

Notre principale difficulté tient au défi social et culturel que nous devons relever : la profession doit, d’une part, accepter le changement technologique et, d’autre part, s’efforcer de “rajeunir” l’information sur laquelle elle travaille, pour se mettre en phase avec la rapidité de circulation des données. Ainsi établissons-nous